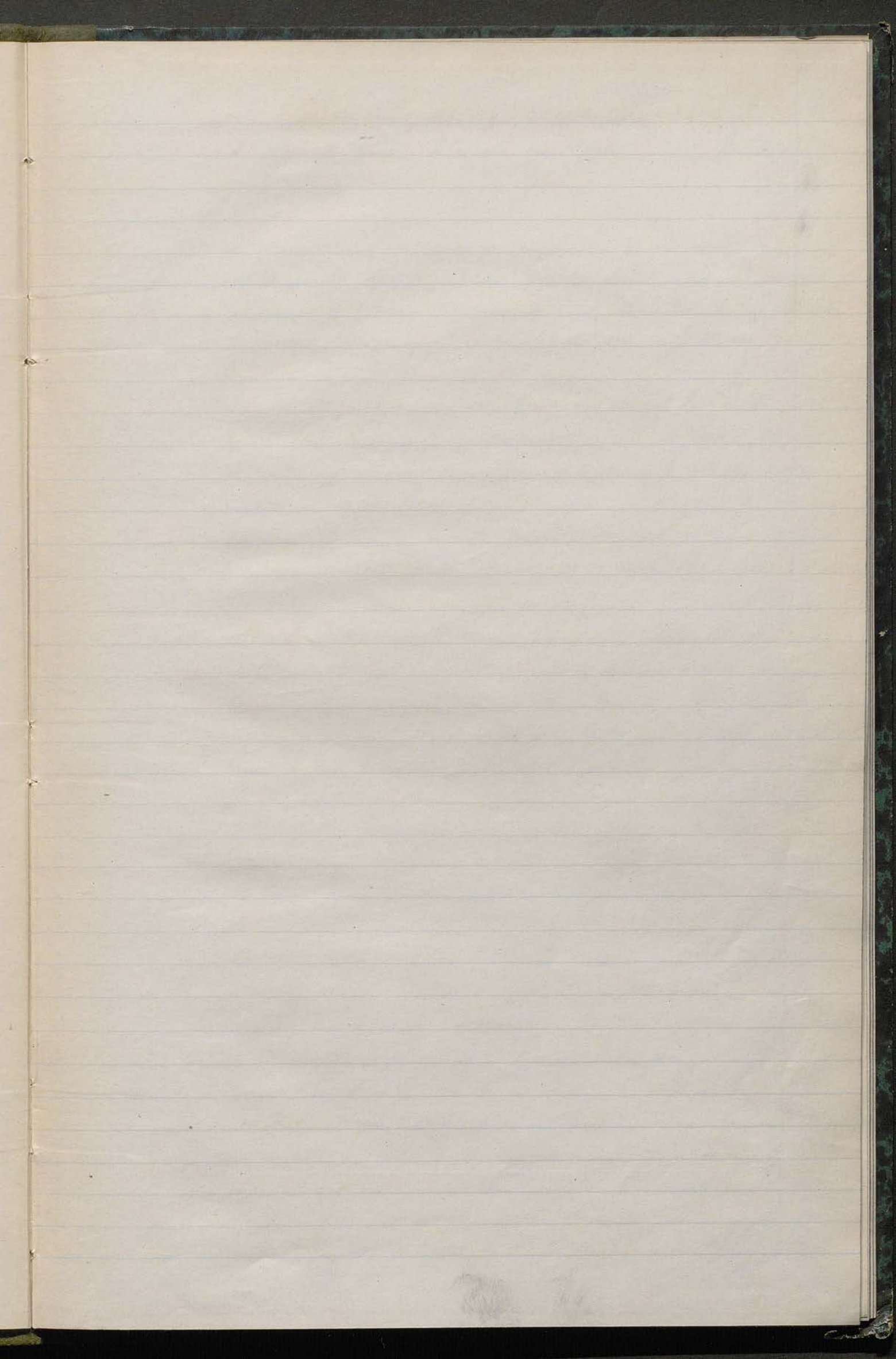
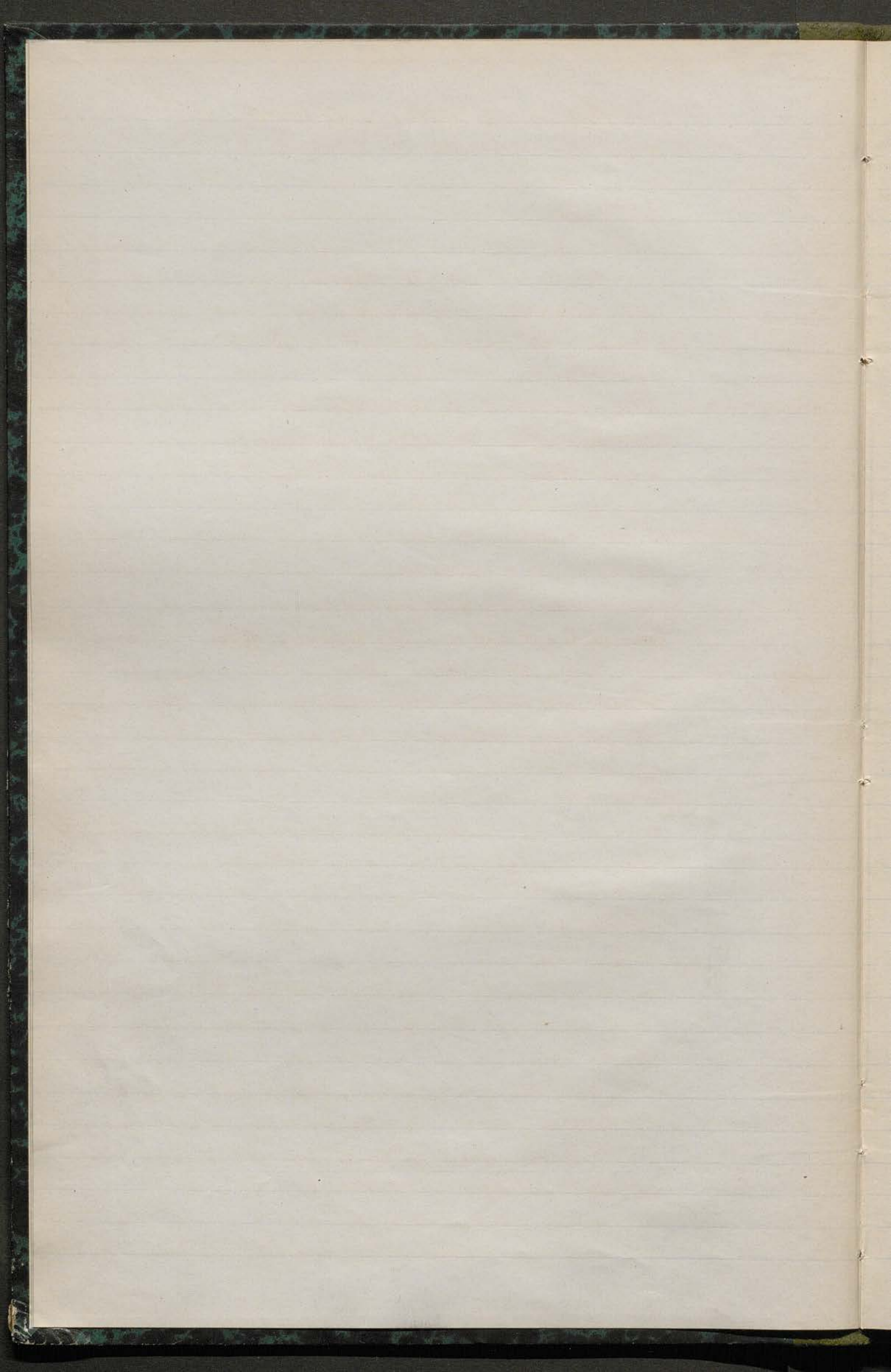


~~20 fev 1871~~ Sénat. Archives
du Sénat
Commission relative à la création de
nouvelles routes nationales en Algérie







Commission relative à la création
de nouvelles routes nationales en Algérie.

Archives
du Finist

La commission s'est réunie le 20 février à une heure et demie ;
étaient présents MM. Schelcher, ~~Baron~~, Pomel, Lelièvre, Général
Guilleminot, ~~M~~ Casimir Fourrier ~~M~~ Baron de Larenty, Amiral Fourichon.
Le Bureau a été composé de M. Lelièvre, président et M. Casimir
Fourrier, secrétaire.

La discussion s'ouvre par des observations de M. le Général Guilleminot
sur le mode de transport habituellement pratiqué en Algérie ; il préconise
des routes affectées à des besoins actuels et locaux à de grandes artères
existantes ou sur des besoins futurs.

M. Pomel répond que les routes dont il s'agit existent ; qu'il s'agit de
les remettre à l'Etat qu'elles coûtent et de dégager les départements qui
feront les routes locales d'ici par M. le Général Guilleminot. Les crédits
insérés au budget seront, à l'avenir, dépensés par l'Etat. Il est certain
suffisamment pour maintenir partout les communications, soit que
les routes soient construites, soit qu'elles le soient à l'état de piste. En
tout cas, les charges directes du Trésor n'en seront pas augmentées, surtout au
moyen des fonds de concours de la Société algérienne, aujourd'hui représentés
par un 3 p. 100 amortissable.

M. le Général Guilleminot insiste sur l'importance de la dépense qu'il
considère comme trop grande au regard à l'état présent.

M. Pomel déclare que, dans sa pensée, la dépense sera être répartie sur un
grand nombre d'exercices.

M. Schelcher pense que la dépense devra, en effet, être répartie sur
plusieurs exercices ; il demande quel est au juste le but du projet.

C'est, répond M. Pomel, un changement d'interprétation, et un moyen de
rendre les revenus plus sûrs et l'achèvement des routes plus certain.

M. Schelcher estime qu'en ce cas, les avantages du projet sont évidents.

M. Guilleminot persistant dans ses craintes quant à la dépense, M. Pomel explique
que les routes sont existantes déjà sur une grande partie du parcours et que les
crédits actuels ne sont pas sensiblement modifiés.

M. de Larenty, s'attachant au caractère des routes, pense qu'il faut les
mettre à la charge de l'Etat si elles correspondent à des besoins généraux

de l'Etat. Il voudrait surtout de mettre aux frais de l'Etat des routes motivées par les seuls besoins des départements.

M. Bonnel répond que les routes dont s'agit sont d'utilité générale. M. le Baron de Larivière voudrait connaître l'état du revenu des départements comparées aux dépenses d'entretien, de routes ouvertes et de constructions, des parties à ouvrir.

M. Schelcher explique qu'il s'agit uniquement des cinq tronçons de route sortant; l'Etat reconnaît qu'il s'agit d'utilité générale et demande à en être chargé; il se réserve, pour les achever, un long espace de temps. Il fait cette proposition après un examen sérieux, et après s'être convaincu de l'importance de leur existence et de leur achèvement. Il souhaite donc qu'il y a lieu simplement de voir si l'on doit approuver que l'Etat s'engage dans cette voie.

M. Bonnel dit que si la solution ne soit pas intervenue sur le champ, il soit statué le plus tôt possible. Il y a la une charge, mais une charge bien supportable par la répartition sur un grand nombre d'années. En ce moment, il n'y a pas de revenus généraux, M. de Larivière s'étonne que les pouvoirs de l'Etat aient pu autoriser les départements à ne pas voter de ressources.

M. Bonnel insiste pour une somme rapide. M. le Baron de Larivière réclame la production de l'exposé des motifs du gouvernement. Il sera écrit en ce sens par le secrétaire de la Commission.

La Commission s'ajourne au jour où ce document aura été obtenu.

Le Secrétaire
Fournier

Le Président
F. Le Lièvre

La Commission se réunit de nouveau le 22 février; elle est mise en possession de l'exposé des motifs. Tous les membres sont présents. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président explique de nouveau l'état de la question. Il n'y a pas, dit-il, demande de crédits nouveaux; il s'agit de un changement d'affectation, faute d'argent l'entretien des chemins ne serait pas opéré en temps utile.

M. Lucet fait l'historique de la création des chemins en Algérie. Il expose comment l'impôt arabe attribué ^{pour les 70^{èmes}} aux départements est réparti sous le contrôle des conseils généraux créés en 1858. Cet impôt est encore la ressource des départements, à défaut de certaines additions à l'impôt foncier qui eût pu établir. Par la force des choses, la viabilité s'est développée; il s'est fait des chemins très départementaux qui sont, au point de vue des routes nationales; mais, comme la caisse était unique, il n'y avait pas intérêt à Villégier. Cet intérêt nait sans doute par la conquête que feront les départements d'une certaine autonomie; ils rempliront sous leur fonds au réseau secondaire et aborderont la vicinalité qu'ils peuvent seuls exécuter. Pendant ce temps, il est indispensable que l'état accepte la dépense des routes nationales qui lui incombent naturellement. Aucun budget financier ne peut arrêter le Sénat, après l'étude sérieuse qui a été faite du projet par le gouvernement et par la Chambre.

M. le Général Guillemaut demande si les ressources actuelles serviront encore à la dépense des nouvelles routes nationales.

M. Lucet répond que ces ressources seront insuffisantes; suivant lui, il n'y a pas à Villégier comme en France le Etat, le Département, la Commune; la bourse est nécessairement commune et c'est le Etat qui doit le plus souvent pourvoir à tout. Le département entretient les routes nationales; il reportera les ressources et le produit d'un impôt de six millions sur la vicinalité secondaire.

M. de Lareinty reconnaît la nécessité de l'intervention de l'Etat; mais il regrette que, sur l'avis que le Etat allait reprendre les routes nationales, les Conseils généraux aient cru pouvoir, sans attendre un vote, détourner les ressources affectées à ces routes et en faire un autre emploi.

M. Bonel explique que les départements n'ont rien fait que voter des dépenses obligatoires et affecter ces dépenses à des travaux dont ils avaient la charge.

M. Lucet estime que M. le Marquis de Lareinty peut se rassurer; que le département compensera par ses sacrifices nouveaux le soulagement que le Etat en lui apportera. D'ailleurs, le réseau des chemins de fer allégera les frais d'entretien des routes nationales; c'est ce qui arrive sur le chemin de Bone à Zuechua.

M. Guillemaut remarque que, malgré la prospérité de l'Algérie, les subventions

de l'état ne peut qu'augmenter; il y a bien des vérités.

M. Ducet répond que toutes les routes, en Algérie, étant solidaires, il faut bien que l'état en supporte les frais et que ces dépenses soient évidemment reproductives; elles favoriseraient la culture et, par cela même, la mise en valeur des terres et la richesse publique, ainsi que la population et l'impôt indirect.

M. Bonnel apporte des chiffres à l'appui des idées de son collègue. Il prouve le moment prochain où les dépenses de l'Algérie seront couvertes par les recettes. L'Algérie est loin de vivre de subsides.

La discussion est terminée par des observations de M. de Lamotte, favorables au projet, sous le bénéfice de ses observations précédentes.

M. Bonnel est nommé rapporteur. - La séance est levée.

Jourdain

F. Le Lièvre

La Commission se réunit le 27 février à une heure. Sont présents MM. Bonnel, de Quadoris, Lelièvre, Trounina, Ducet et Scholcher.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bonnel donne lecture de son projet de rapport.

Le rapport est adopté; il sera déposé dans la séance de ce jour.

Jourdain

F. Le Lièvre